



COMMISSION SOUS-REGIONALE DES PECHEES (CSRP)

Décisions de la Onzième Session Extraordinaire de la Conférence des Ministres de la CSRP

26 - 27 octobre 2007
Hôtel Novotel, Dakar, République du Sénégal

1, La Conférence des Ministres adopte l'ensemble des recommandations du rapport de la 19^e session extraordinaire du Comité de Coordination, après amendement sur les points suivants :

- Point 3, alinéa 1, reformulé ainsi : « Le Comité de Coordination recommande la confirmation de M. **Ball** au poste de Chef de service par intérim de l'UCOS. A cet effet, il a exprimé le souhait que le Président en exercice de la Conférence des Ministres, en concertation avec le Secrétaire Permanent, effectue toutes les démarches nécessaires pour régler les questions concernant la suspension de M. Jones avant la fin de l'année en cours. »
- Point 3, alinéas 1 et 4, la Conférence des Ministres réserve sa décision, **jusqu'à** la mise en place d'une politique et de procédures de recrutement, promotion et licenciement, **afin** de rester en conformité avec le point 2.

2. Par ailleurs, la Conférence des Ministres décide :

L'engagement de la concertation entre les Etats membres en vue de promouvoir un processus pouvant aboutir à terme à la mise en place de mécanismes de négociation groupée des accords de pêche avec l'UE, sur toutes les questions d'intérêt commun, tout en tenant compte des spécificités de chaque Etat membre.


- La gestion des projets de la CSRP doit rester centralisée au siège de l'organisation, la décentralisation se faisant à travers les points focaux des projets au niveau des Etats membres.

Subo. SN J 1 AJ P. Rufus

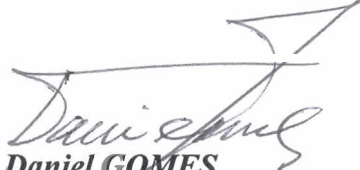
- Le Secrétariat Permanent doit concevoir un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel et financier. En particulier, pour tout ce qui concerne la gestion du personnel, le Secrétariat Permanent mettra en place des critères objectifs, indépendants des considérations d'appartenance nationale. Pour ce faire, le Secrétariat Permanent s'appuiera sur les services d'un cabinet d'expert spécialisé et indépendant.
- Le Secrétariat Permanent doit organiser sur une base trimestrielle des réunions de concertation avec ses partenaires au développement.

Fait à Dakar le 27 Octobre 2007

Pour le Gouvernement de la République du
Cari-Vert


Manuel Inocêncio SOUSA
Ministro de Estado das Infraestructuras,
Transportes e Mar

Pour le Gouvernement de la République de
Guinée Bissau


Daniel GOMES
Ministro das Pescas e da Economia Marítima

Pour le Gouvernement de la République de
Gambie


Yankuba TOURAY
Secretary of State for Fisheries and Water
Resources

Pour le Gouvernement de la République
Islamique de Mauritanie


Assane SOUMARE
Ministre des Pêches


Pour le Gouvernement de la République de
Guinée


Mohamed YOULA
Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture

Pour le Gouvernement de la République du
Sénégal


Souleymane Ndéné NDIAYE
Ministre d'État, Ministre de l'Economie
Maritime

Pour le Gouvernement de la République de Sierra Leone


p.o. Dr. Moses KAPU
Minister of Fisheries and Marine Resources